

# Partie 1 - Le développement durable, le syndicalisme, la Cgt

## Intervention de Bernard Saincy

### Introduction

Dans une enquête d'opinion auprès d'un échantillon représentatif de salariés réalisée à l'automne 2004 par l'institut Csa et publiée par le journal de la Cgt - La Nvo - à la question « Avez-vous déjà entendu parler du développement durable ? » 17 % des interviewés répondaient positivement, 35 % donnaient la même réponse mais en précisant qu'ils ne savaient pas très bien ce que c'était et 47 % répondaient négativement.

Pour la majorité des salariés - et donc la majorité de la population française - le développement durable apparaît comme un notion bien floue, au mieux mêlant des préoccupations économiques et environnementales mais laissant de côté les questions de démocratie, de place de l'individu, de solidarité et les enjeux sociaux et sociétaux. Rien d'étonnant à cela. Le développement n'est en effet pas un concept achevé - à prendre ou à laisser- mais une exigence à concrétiser, un terrain d'intervention sociale pour en définir les contours et les contenus.

Il n'existe d'ailleurs aucune définition totalement stabilisée du développement durable mais plutôt des définitions « en creux » à partir de certitudes qui sont elles bien ancrées dans les réalités du monde d'aujourd'hui.

Parmi ces certitudes on peut citer :

- la montée des interdépendances qui se nouent dans la mondialisation. Interdépendances entre les territoires, entre les individus, entre les individus et leur environnement, entre les générations. La perception que les actes des uns ont de plus en plus un impact sur les autres est plus largement partagée. La réalisation des individus se conçoit de moins en moins en opposition à la nature ou dans une lutte pour s'en protéger ;
- le réchauffement climatique dû aux activités humaines n'est plus une hypothèse mais une

réalité scientifique dont les conséquences pour les populations paraissent déjà très douloureuses. Selon les estimations actuelles du Pnue, si les habitants des pays émergents et notamment les indiens et les chinois devaient rejeter autant de gaz à effet de serre dans l'atmosphère que les consommateurs moyens de l'Europe, il faudrait 2,5 planètes ;

- l'épuisement des ressources rares dont plusieurs sont vitales, au sens propre du terme, comme l'eau ou décisives comme les énergies fossiles est une réalité qui exige dès maintenant des transformations profondes de nos modes de production ;
- les inégalités de développement entre les pays du Nord et ceux du Sud qui n'ont fait que s'aggraver au cours des dernières décennies, sont sources de fléaux multiples et porteuses de dangers pour tous. L'écart, selon le Pnud, entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres est passé d'un rapport de 1 à 32 en 1960 à 1 à 74 en 2000. 2 milliards d'êtres humains vivent avec moins de 1 dollar par jour ;
- le développement des sciences et des technologies dans les pays du Nord a fait apparaître de nouvelles opportunités mais aussi de nouvelles menaces qui imposent une gestion des risques industriels et des politiques de santé plus exigeantes. Seveso (1976) Bhopal (1984), Tchernobyl (1986), Azf (2001), Erika (2001) et Prestige (2002), plus récemment le scandale du Vioxx (1) résonnent comme autant de signaux d'alerte ;
- l'insécurité sociale est devenu le quotidien de millions de travailleurs agricoles, de l'industrie ou des services, qui sont de plus en plus mis en concurrence. Cette insécurité est le résultat des politiques économiques libérales mises en œuvre de par le monde et des stratégies des entreprises multinationales dont le pouvoir est devenu démesuré, parfois supérieur à celui des Etats / Nations. Sans contre-pouvoirs, sans régulations efficaces, ces quasi-institutions que sont devenus les entreprises imposent leurs règles - et

(1) Anti-inflammatoire du laboratoire pharmaceutique Merck à l'origine de nombreux accidents cardiaques.

entendent les imposer aux sociétés - mettant en cause la démocratie. L'irresponsabilité sociale est de mise comme en témoigne la multiplication récente des scandales sanitaires, sociaux, environnementaux, financiers (Enron, Parmalat, Metaleurop, Vivendi...)

Ces certitudes ne font pas un concept, mais constituent autant d'exigences de changement, d'impératifs catégoriques. Elles engagent salariés, populations, organisations syndicales et acteurs sociaux à agir et faire du développement durable un terrain d'intervention sociale et citoyenne.

### **Le syndicalisme, la Cgt et le développement durable**

Le syndicalisme tant international, européen que français a longtemps tardé à prendre en compte l'exigence d'un développement durable. L'insistance de la part des Institutions internationales, des États et de certaines Ong et associations à privilégier le « pilier » environnemental du développement durable a longtemps pu faire croire que celui-ci n'avait que peu à voir avec les intérêts des salariés, ou simplement à la marge. Les oppositions souvent entretenues entre développement durable et croissance (jusqu'à privilégier dans certains cas une « décroissance »), n'ont pas arrangé les choses. Enfin, les salariés légitimement attachés à l'amélioration de leurs conditions d'emploi et de bien-être ont souvent vu dans le développement durable des attitudes malthusiennes alors que les besoins élémentaires n'étaient pas assurés.

L'établissement progressif au cours de la dernière décennie du 20<sup>e</sup> siècle des certitudes évoquées précédemment a transformé le paysage.

Pour la Cgt, une première étape a été franchie au Congrès de Strasbourg en 1999. Le document d'orientation du 46<sup>e</sup> Congrès précisait ainsi dans son chapitre « *Une croissance durable pour répondre aux besoins* » : « *Changements technologiques, mondialisation, besoin de préserver l'environnement [...] nécessitent de nouveaux sociaux, économiques et de gestion. [...] La prise en compte de ces trois dimensions nouvelles de la croissance devrait conduire à adopter un mode de développement durable* ». Cet engagement a été réaffirmé au Congrès de Montpellier de 2003 : « *La Cgt réaffirme son choix et sa volonté d'agir pour le plein emploi solidaire ici et partout dans le monde, pour*

*un développement durable valorisant le travail et incluant la double dimension fondamentale d'égalité et de solidarité* », (Résolution 1) ajoutant « *La paix est la première condition d'un développement durable* » (Résolution 2). Entre temps, la participation active de la Cgt au Sommet de Johannesburg avait permis d'engager des réflexions plus approfondies tant au niveau confédéral qu'au niveau des différentes fédérations. Au Forum social européen de Londres (2004), la Cgt était organisatrice de séminaires sur le Développement Durable. Les syndicats des grandes entreprises ont parallèlement été sollicités sur cette thématique (sans que cela ne prenne la forme de négociations) par les directions d'entreprises très actives en la matière mais en termes de communication.

Cependant, le passage d'une approche générale à des revendications précises portées par les salariés en matière de développement durable reste encore à gagner (2).

La préoccupation de renforcer le « pilier » social du développement durable a aussi permis de lancer des initiatives au plan syndical international (au sein l'Oit par exemple), ou européen dans les organisations auxquelles la Cgt ou ses fédérations participent. La Confédération Européenne des Syndicats (3) est depuis les débats sur la stratégie de Lisbonne (2001) active sur le thème du développement durable. Dans ses programmes d'action adoptés au Congrès de Prague 2003, la Ces retient par exemple : « *le développement durable comme principe directeur* » précisant qu'il faut : « *soutenir le développement durable dans ses dimensions sociale, économique et écologique* ». Outre ses prises de position à l'occasion de ses Congrès, la Ces est l'initiatrice du Manifeste « *Investir dans le développement durable* » de janvier 2004, co-signé par le Bureau européen de l'Environnement et la Plateforme sociale européenne.

### **Le développement durable comme processus de changement**

S'il n'existe pas de définition précise (ou plutôt s'il en existe trop et qu'elles ne font pas consensus) du développement durable, des éléments de compréhension, des principes ont pu être précisés depuis la première conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm (4) en juin 1972 souvent considérée comme le sommet fondateur du droit environnemental et du développement durable. Depuis, pas moins de onze protocoles interna-

(2) On peut cependant noter quelques initiatives de la Cgt : initiative sur les risques industriels, suivi de l'application de la loi « Nouvelles régulations économiques » (2001) sur les bilans sociaux et environnementaux, participation au Conseil national du Développement durable, actions diverses en faveur de l'aide publique au développement... Par ailleurs, le secteur international de la Cgt a participé à de nombreuses réunions et sommets sur ce sujet.

(3) Joël Decauville, secrétaire de la Ces, est en charge du Développement Durable à la Ces.

(4) Cette conférence se conclut par une déclaration en vingt-six principes assortie de 109 recommandations qui constitue encore aujourd'hui le texte fondateur en matière de droit environnemental international. A l'issue de la conférence, fut créé le Pnué (Programme des Nations Unies pour l'environnement qui joua, par la suite, un rôle important dans l'impulsion du développement durable).

tionaux ont été signés (dont deux seulement ratifiés par les Etats-Unis plus grand pollueur mondial) dont les plus célèbres sont le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone (1987), le Protocole de Rio sur le changement climatique (1997). Plusieurs sommets se sont tenus comme la conférence mondiale sur la climat en 1990, celle sur l'eau de Kyoto (2003) et surtout le Sommet mondial de la terre de Rio (1992), le Sommet du millénaire de New-York (2000), le Sommet de Johannesburg (2002). Le développement durable est devenu un sujet de débats au sein des Forums sociaux mondiaux et européens. Si les débats ne manquent pas, les résultats à l'image de ceux du sommet de Johannesburg sont mitigés.

L'Union européenne a de son côté fait du développement durable un objectif de sa stratégie de Lisbonne (2001), option confirmée au sommet de Göteborg (2002) et Cardiff (intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles). Cependant le rapport Win Kock (octobre 2004) sur l'évaluation de la stratégie de Lisbonne fait l'impasse sur la dimension « développement durable » de l'Union européenne.

De son côté, la France a élaboré en juin 2003 une stratégie nationale de développement durable et mis en place en Conseil national du développement durable (janvier 2003) auquel participe les acteurs sociaux dont la Cgt. En juin 2004, une Délégation Interministérielle au développement durable a été créée pour contribuer à coordonner les actions de l'Etat en la matière, mais sans que celle-ci soit dotée de moyens d'intervention réels.

Pour les organisations syndicales internationales et européennes, pour la Cgt, la définition du développement durable qui ouvre le plus de potentiel reste celle proposée par Gro Harlem Brundtland en 1987 dans le rapport « *Our common future* » de la Commission mondiale de l'environnement : « *Un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs* ». En effet, celle-ci identifie simultanément trois dimensions du développement durable - dimensions économique, social et environnementale - et précise que « *le développement durable n'est pas un état d'équilibre mais plutôt un processus de changement* ». En cela elle s'éloigne d'une version généreuse mais idyllique du développement durable masquant la complexité des problématiques et semant l'illu-

sion dangereuse d'une miraculeuse réconciliation de l'économique, du social et de la protection de l'environnement. Le développement durable suggère une prise en compte du long terme, une transversalité des politiques, une démocratie élargie dans la prise de décision. Plutôt que de réconciliation, on sera tenté de parler de réarticulation (de réarrangement) dans le cadre d'une diversité culturelle affirmée de ses trois dimensions qui ne peut se réaliser que par une confrontation des différents acteurs sociaux.

Au-delà, la notion de développement durable pointe deux grandes ruptures.

La première invite à repenser les solidarités inter et intragénérationnelles. Ainsi si au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le mouvement ouvrier avait mis en évidence que le travail avait quelque chose à voir avec le travail passé et agit pour la création de la retraite, au XXI<sup>e</sup> siècle s'y ajoute le fait que le travail a aussi de plus en plus à voir avec le travail futur. Les choix technologiques d'aujourd'hui - avec en sus leurs impacts sociaux et environnementaux croissants - auront des conséquences pour plusieurs générations. Il faut donc décider aujourd'hui pour des générations qui ne sont pas encore nées en visant à leur laisser d'une part un monde moins dangereux, moins injuste et inégal qu'actuellement et d'autre part un monde où seront étendues (et en tous les cas pas réduites) leurs capacités à effectuer leurs propres choix. En ce sens le développement durable apparaît comme une exigence de progrès social et comme une éthique de la liberté combinant une démocratie « ici et maintenant » et la préservation de « possibles démocratiques futurs ».

La seconde rupture ouvre la voie à une autre conception du développement à l'échelle de la planète débouchant non sur une unicité des modèles économiques et sociaux, mais sur une coopération et une coordination politique étroite prenant en compte les intérêts de la communauté monde. Il s'agit en cela d'inventer de nouvelles combinaisons productives valorisant les individus, leur travail, leurs compétences, prenant soin de la nature et s'inscrivant dans des perspectives de long terme.

### **Des axes revendicatifs**

En reprenant à notre compte l'affirmation du Préambule du Protocole de Rio selon laquelle « l'être humain est au cœur du développement

« durable », l'action du syndicalisme et de la Cgt en faveur du développement durable peut se décliner selon quatre axes :

- les biens publics mondiaux. Il s'agit de revendiquer une gestion précautionneuse des ressources rares et de dégager les biens publics mondiaux (eau, air, énergie, culture...) des logiques libérales ;
- la réduction des inégalités. Il s'agit de mettre en œuvre de nouvelles formes de financement du développement, d'augmenter l'aide au développement, de revoir les conditions du commerce international et de promouvoir l'annulation de la dette des pays les moins avancés. Le sommet du G8 de Gleneagles (Ecosse) en juillet 2005 doit être une occasion de porter nos revendications syndicales en la matière ;
- la responsabilité sociale des entreprises (Rse). Il s'agit de faire de cette exigence un terrain d'intervention sociale, notamment en direction des multinationales. L'objectif est de sortir du marketing éthique des directions d'entreprise et de donner un contenu transformateur à cette notion. Il faut pour cela « instituer » la Rse en lui donnant un cadre de cohérence public (national, européen et mondial), la mettre en œuvre en portant des exigences en matière de participation des salariés (et de leur institutions représentatives) et des citoyens à l'élaboration des stratégies d'entreprise et enfin la contrôler pour éviter que la Rse ne devienne une forme d'autorégulation des entreprises se substituant aux régulations et réglementations publiques ;
- la transformation des modèles productifs. En raison de l'interaction entre les systèmes sociaux et les systèmes naturels, il s'agit d'adopter des approches globales en matière de développement en cherchant à répondre aux exigences sociales, environnementales et de réponses aux besoins sociaux par des politiques intégrées. L'exigence est de préserver la diversité des modèles au travers du monde tout en favorisant les co-développements.

La prise en compte de ces quatre axes revendicatifs nécessite parallèlement de participer à la réforme de l'architecture du système international. Dans ce sens, on peut citer le besoin de renforcer le rôle de l'Oit, de réformer l'Omc (acceptation de clauses sociales...) et les orga-

nismes financiers (Banque Mondiale, Fmi avec la révision des politiques d'ajustements structurels), de développer les outils internationaux en charge de tout ou partie du développement durable (Pnud, Pnue...).

### **Des programmes d'action et des campagnes immédiates**

L'approche syndicale du développement durable passe par des projets précis, concrets et souvent immédiats.

A ce titre, il est possible de cibler quelques urgences :

- la mise en place des recommandations du rapport Reach dans l'industrie chimique ;
- le renforcement de la sécurité et la santé des travailleurs et la prévention des risques industriels ;
- les transports et le transport maritime en particulier (prévention des risques et droits des salariés) ;
- l'énergie ;
- l'industrie pharmaceutique ;
- le logement et le cadre de vie.

### **Nouvelles alliances, nouvelles luttes**

Les questions posées par le développement durable, la transversalité de la notion comme le besoin d'élargir la participation démocratique à sa définition, imposent aussi de nouvelles formes d'action et de nouveaux rassemblements.

Les enjeux citoyens que porte le développement durable appellent de nouvelles relations et de nouvelles alliances entre les organisations syndicales et les acteurs sociaux que sont les Ong et les associations.

Ces alliances peuvent se construire sur des sujets précis et concrets. Elles peuvent aussi se matérialiser en forums ou manifestes, dès lors que le sujet est clairement identifié. Il en est ainsi, par exemple, avec le Forum citoyen sur la Rse auquel participe activement la Cgt ou du Manifeste pour un Management Socialement responsable dans lequel est investi l'Ugict-Cgt.

## Discussion

Pour **Eric Thouzeau**, le développement durable, c'est vouloir remettre du sens dans un monde de plus en plus fou. Il dénonce la dictature du court terme qui caractérise les logiques de gestion des entreprises et qu'impose la financiarisation accrue de l'économie. Dans le développement durable, le terme durable signifie mise en perspective, contestation de cette dictature du court terme.

Prononcer le mot planification, aujourd'hui, c'est prononcer un gros mot et pourtant c'est bien, au fond de cela qu'il s'agit quand on parle de développement durable, c'est-à-dire donner un sens, se projeter dans un projet, des orientations globales pour l'humanité.

De plus, la situation actuelle permet de dépasser les termes du débat tel qu'il était posé, il y a une trentaine d'années, c'est-à-dire croissance zéro contre croissance. Aussi le syndicalisme peut-il faire la jonction avec des organisations comme les Ong et poser le problème du développement différemment. Pour autant la question du développement ne se pose pas de la même façon dans les pays capitalistes avancés et dans les pays émergents qui peuvent être amenés à considérer que la manière dont cette question est posée peut faire obstacle à leur propre développement.

Sur les axes qu'il convient de mettre particulièrement en avant, Eric Thouzeau insiste sur la question cruciale des transports. On ne peut continuer à nous « baratiner », notamment au niveau de l'Union européenne et à vouloir nous faire croire que la libéralisation des transports va dans le sens d'un développement durable. Il faudrait qu'on commence à faire le bilan de la libéralisation des politiques du transport aérien, du ferroviaire et du routier et voir si ces politiques ont permis des transferts. Est-ce qu'il y a plus de transport ferroviaire ? La réponse est évidemment non. Gouvernements et responsables de la Commission refusent le débat sur cette question. Il y a pour le syndicalisme un champ d'intervention très fort, qui renvoie à la question des choix, des choix financiers en particulier.

Ainsi, à la Sncf, il existe un département développement durable. La question se pose par exemple de savoir s'il faut des traverses ce bois exotique, avec toutes les conséquences qui peuvent en résulter en termes écologiques (déforestation) ou économiques pour les pays

concernés ou s'il faut opter pour des traverses en béton qui coûtent plus cher ? Dans la perspective du colloque, Eric Thouzeau propose que propose que des salariés qui travaillent dans les départements développement durable de ces entreprises puissent venir témoigner des choix qui sont faits.

En ce qui concerne la Responsabilité Sociale des Entreprises (Rse), il rejoint Bernard Saincy sur l'ambivalence de cette notion. C'est, pour certaines entreprises, un moyen de se dédouaner, voire un objet de marketing. Pour autant, la Rse constitue un véritable enjeu et un terrain d'intervention qu'il faut investir. On ne peut pas parler de Rse sans parler des acteurs de l'entreprise, de tous les acteurs et par conséquent du rôle des salariés et de leurs organisations. Cela renvoie notamment au Manifeste pour la Responsabilité des Cadres, que nous avons signé et qui est insuffisamment utilisé.

**Jean Noël Colas** (fédération Chimie) confirme que la question du développement durable, dans nos organisations, ne soulève pas les foules. Pourtant, ce n'est pas un domaine à part, en marge de l'activité revendicative, mais, par les enjeux qu'elle pose sur par exemple la réponse aux besoins ou la finalité de l'entreprise, c'est une question qui se situe au niveau de la bataille des idées et du choix de société.

Dans les entreprises du secteur de la chimie, le patronat, les directions n'arrêtent pas de parler de développement durable. Mais la réalité est tout autre. Par exemple sur Reach, ils sont tous montés au créneau, Chirac et Schröder en tête pour en minimiser la portée. Certes, ce n'est pas la panacée, mais le projet Reach peut permettre des avancées pour pérenniser les produits, protéger non seulement la santé des salariés mais aussi celle des populations et mieux préserver l'environnement.

Les entreprises mettent des milliers de produits sur le marché sans trop se soucier de leurs effets sur les hommes et sur l'environnement. On peut mesurer ce qu'il en est avec par exemple les éthers de glycol. Les directions d'entreprises et le patronat montent au créneau et bloquent : ils ne veulent pas qu'on découvre que les substances chimiques ainsi mises sur le marché ont des effets nuisibles pour la santé et pour l'environnement, parce que cela remettrait en cause leur stratégie en terme de rentabilité. En matière de sécurité industrielle ou de santé au travail, ils raisonnent en terme de probabilités.

En ce qui concerne les rapports Nord / Sud, qui sont une dimension du développement durable, c'est bien à un choix de société que renvoie aussi les stratégies des entreprises et l'action des états. Par exemple, Total a des raffineries au Congo. Elles produisent exclusivement de l'essence qui va directement approvisionner le marché américain. Or, une raffinerie, ça ne fait pas que de l'essence. Elle peut fabriquer une multitude de produits utiles. Entre autres choses du goudron pour les routes, mais au Congo où les routes, pour l'essentiel, ce sont des chemins de terre.

C'est dans ces termes qu'il faut poser le problème des rapports Nord / Sud, y compris en y mettant la question des droits des salariés et des droits syndicaux dans ces pays où la répression antisyndicale est féroce.

Jean-Noël Colas pense aussi qu'il est nécessaire de croiser nos expériences et nos réflexions sur les méthodes patronales qui visent à intégrer par le chantage les salariés à leurs stratégies. Autrement dit mieux vaudrait pour les salariés ne pas faire de bruit sur ces questions de pollution et de santé parce que autrement on risque de mettre en péril l'entreprise et l'emploi. Nous avons un travail considérable à mener sur ce terrain.

**Claude Michel** (fédération du Spectacle) propose qu'aux trois dimensions, économique, sociale et environnementale, du développement durable on ajoute la dimension culturelle et informationnelle.

Il n'y a pas que les pollutions chimiques ou industrielles ; il y aussi des pollutions qui sont de l'ordre de l'immatériel et qui touchent à la connaissance. Or, dans un monde où l'information est confisquée, où le niveau de concentration des médias est élevé et où le modèle culturel d'outre atlantique tend à s'imposer de manière hégémonique, cette quatrième dimension prend une importance cruciale.

L'information peut tuer. Au Rwanda, la radio a été le vecteur d'un génocide. Plus récemment, on a pu voir le rôle qu'a joué la radio en Cote d'Ivoire dans l'exacerbation des haines « ethniques ».

Cette place de plus en plus importante que prend l'information s'accompagne, avec le développement d'Internet, d'une véritable frac-

ture numérique et d'une nouvelle forme d'inégalité Nord / Sud.

Il importe de prendre mieux en compte ces enjeux dans notre organisation.

Claude Michel propose donc de reprendre cette idée sur la base des quatre axes suivants : « Société de l'information, fracture numérique, concentration des médias, hégémonie culturelle »

Il propose que dans les axes revendicatifs figurent le pluralisme de l'information, comme corollaire du pluralisme des idées, ainsi que la diversité culturelle.

A ce dernier égard, il tient à signaler le rôle actif joué par la Cgt dans le cadre des travaux menés au niveau de l'Unesco en vue d'une convention internationale sur la diversité culturelle. La Cgt, la fédération se sont investis dans ce travail au point que l'essentiel des amendements au projet de convention, adoptés par une coalition de 45 organisations et Ong, émane de la Cgt. Sans préjuger de ce qu'en feront Chirac et son gouvernement, on a tout de même là l'exemple du rôle moteur que nous pouvons jouer dans le cadre des relations avec les Ong et d'autres organisations dans la construction du droit international. Certes les conventions de l'Unesco ne sont pas contraignantes, mais nous devons précisément être partie prenante à ce combat pour qu'un jour soit reconnu par un instrument juridique international opposable, le droit des Etats à développer leur propre politique culturelle. C'est aussi un message que nous pouvons par là porter au pays du Sud qui, s'ils prennent des engagements de libéralisation dans le cadre de l'Omc, risquent de perdre jusqu'à la possibilité juridique d'avoir leur propre politique culturelle.

**Denis Durand** (Activités économiques confédération / fédération des Finances) partage l'idée du caractère central de la dimension culturelle et informationnelle du développement durable.

Il considère, par ailleurs, que l'irresponsabilité sociale des entreprises, petites et grandes, mais aussi des Etats, tient à leur responsabilité financière envers des actionnaires et envers des marchés qui surveillent les décisions économiques en temps réel. De là cette dictature du court terme, qui est antagonique avec le développement durable. Mais, derrière cette notion de

court terme, il y a des impératifs de gestion et une exigence fondamentale, celle de la rentabilité.

Il évoque alors les propos du directeur de l'Agence internationale de l'Énergie, le club des pays riches qui dirigent l'énergie au niveau mondial, selon lesquels il y aurait deux scénarios possibles :

- ▄ le premier dans lequel on laisse les choses continuer comme ça et dans ce cas on va multiplier les effets de serre et la catastrophe est, on le sait maintenant, imminente ;
- ▄ le second dans lequel on limite l'effet de serre, au mieux on le stabilise, à l'échéance des quinze années à venir, mais cela nécessite de prendre un ensemble de mesures en matière d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables, de gestion maîtrisée du nucléaire...

Reste que le coût de ces mesures serait énorme et serait d'autant plus élevé qu'il faudrait y ajouter celles qui touchent à la santé, à l'éducation, à la culture. Et cela renvoie à une question cruciale, à laquelle personne ne répond, à savoir : avec quels financements ?

Le mode de développement de l'économie mondiale dominée par les marchés financiers conduit à des situations inquiétantes de déséquilibres et de crises qui sont autant de menaces pour le monde. La crise du dollar aujourd'hui constitue une menace pour le développement durable, parce que si le dollar s'effondre pour de bon, c'est toute l'économie mondiale qu'il entraîne dans sa chute.

Autre source de préoccupation, la Chine qui se développe certes à un rythme très élevé, plus de 10 % chaque année, mais dont les déficits financiers sont aussi monstrueux. Ainsi, selon les estimations, les créances douteuses des banques chinoises représentent entre 20 % à 40 % de leur bilan.

Ces questions font partie de la problématique développement durable ; elles posent comme une exigence la nécessité de changer la façon dont la machine, l'économie monde fonctionne, qui inclut le problème de l'annulation de la dette du tiers monde, mais pas seulement. Au-delà se pose la question du financement de ces pays, pour leur permettre dans la durée de construire leur développement et d'être

capables demain de dégager les richesses nécessaires pour se développer.

On doit aussi poser la question du rôle de l'Europe vis-à-vis du développement durable. Beaucoup d'engagements sont pris à ce niveau, qui est, pour la plupart restés lettre morte. La seule chose qui ait vraiment avancé, c'est la création de l'Euro. Ce n'est pas un hasard, mais le fait d'une certaine conception de l'Europe et de la domination des marchés financiers.

Pour **Jean-François Davoust** (Confédération, espace Syndicalisme et Société), c'est le poids financier qui pèse sur la stratégie et les choix des entreprises, qui est décisif. Il a pu le mesurer en tant qu'agent des Ptt. S'agissant de la responsabilité sociale des entreprises, on voit d'un côté que les entreprises ne sont pas avares de discours sur le développement durable, mettent en place des structures et des cadres supérieurs sur ces questions, mais de l'autre côté, on s'aperçoit que dans la réalité des faits les choix des entreprises, en interne comme en externe sont dictés par les critères financiers.

Il observe que le document de travail fait à juste titre mention du problème de l'eau, qui est en effet un problème crucial pour l'humanité et une urgence.

Il rejoint les réflexions sur l'information et souhaite qu'on associe information et communication. L'accès à la communication est très inégalement réparti. En Afrique, par exemple, les choix d'investissement pour la mise en place de systèmes modernes de communication ne se font qu'en fonction des intérêts des grandes entreprises qui y sont implantées. Ainsi, on peut trouver sur un même territoire d'immenses zones dépourvues de communications et des zones restreintes techniquement bien dotées, contrôlées par des capitaux privés et dont l'accès est limité à des privilégiés, particuliers et entreprises. La communication a aussi un impact important sur l'emploi, les échanges et sur les transferts d'activités.

**Arnaud Faucon** (Indécosa) souhaite intervenir sur ce qu'il appelle le droit d'ingérence des salariés dans leur propre entreprise. Il illustre son propos sur les revirements du Cna (Conseil national de l'Alimentation) auquel il participe avec des camarades de l'Agro-alimentaire. Depuis plusieurs années les camarades y insistent, avec une certaine écoute, sur la nécessité de préconisations visant à permettre aux sala-

riés dans le cadre des Chsct d'avoir un droit de regard et d'information sur les productions, c'est à dire sur l'existence dans ces produits de substances susceptibles de comporter un risque pour ceux qui les fabriquent mais aussi pour les consommateurs de ces produits. Cependant, en 2003 le Cna émet un avis qui formalise la notion de « risque suspectable », lequel serait laissé à la libre appréciation de l'entreprise qui pourrait saisir ou non, en cas de doute, des organismes des organismes experts tels que l'Afssa. Dans ce schéma, le salarié est totalement exclu.

De son côté, le ministre Gaymard justifie cette fin de non-recevoir en estimant que les Chsct disposent de droits et de prérogatives qui leur permettent d'intervenir sur les conditions de travail et la sécurité des salariés. Il feint d'ignorer qu'en l'occurrence, il ne s'agit pas seulement des risques auxquels sont exposés les salariés dans leur activité, mais des dangers ou des risques que font courir les produits qu'ils fabriquent à ceux qui les utilisent et les consomment.